1793 (Ventose an III) 19 Fevrier 1795 [illegible] 1795

Un quatrième mot du citoyen Auvrein à ses collègues ou Boissy d'Anglas cité au tribunal de la vraie Philosophie

8 [?] 8°

Auvrein réclame contre le rapport de Boissy sur la liberté des cultes, rapport qui était injurieux pour le culte catholique.

Case FRC 13730

UN QUATRIÈME MOT DU CITOYEN AUDREIN A SES COLLÈGUES, OU BOISSY D'ANGLAS CITÉ AU TRIBUNAL DE LA VRAIE PHILOSOPHIE.

Non, jamais fanatisme et religion ne furent une même chose.

QUOI, BOISSY ! au moment même qu'elle va paroître à la tribune, cette bienfaisante religion, l'olivier à la main, versant par-tout le beaume de la consolation, épanouissant toutes les consciences, ramenant tous les François au giron de la République, le saisir, ce moment pour étaler avec art des principes désolateurs, c'est-à-dire, pour la faire insulter par ses plus cruels ennemis ! Est-ce ainsi que travaille la vraie

THE NEWBERRY LIBRARY

philoscphie ! Depuis quand permet - elle qu'on arrache aux humains la garantie des loix et le frein des passions , la ressource du malheur , l'espoir de la vertu ? Consulte donc Rousseau. Si ta haine pour la Religion t'empêche de penser en philosophe , que du moins ton amour de la Patrie te force à parler en politique ; respecte le cri du Peuple et abaisse ta tête devant l'opinion publique.

Tu affectes de nous la peindre *expulsée à jamais de notre organisation politique*. Tant mieux , tant mieux pour elle. *Elle* perdit ses apôtres , dès qu'ils voulurent s'immiscer dans le gouvernement. Trop malheureuse à la cour , elle avoit besoin de respirer l'air pur de la République ; étrangere aux affaires du dehors , et toute occupée de fixer le bonheur dans l'ame d'un Peuple libre , elle en méritera bien mieux la vénération publique. --- Tout en disant que tu n'en feras rien , tu rassembles autour d'elle les crimes et les forfaits. Qu'a - t - elle donc de commun avec la cruauté des rois ? Elle qui est si douce , plus douce encore que l'humanité elle-même ! ---Tu ne veux pas examiner si elle est nécessaire aux hommes ; cependant tu es tenté de croire qu'on pourroit s'en passer. Étoit-ce là l'instant de découvrir ton secret ? --- Tantôt tu ne vois chez elle que des dogmes absurdes qui excitent ta pitié ; tantôt ce sont des chimères dont on ne doit point s'occuper. Y penses-

tu donc, Boissy ? Si la Religion n'est qu'une chimère, l'existence de Dieu est un mensonge. Ah ! nous te dirons avec l'orateur de Rome : Laisse-nous notre erreur ! (1) avec ta belle philosophie, nous serions malheureux !

Ce n'est pas tout : tu lui donnes pour ministres des êtres isolés. sans chefs et sans conseil, livrés à l'ignorance, flottans comme le hasard, condamnés aux ténèbres, étrangers à ceux même qu'ils appellent au bonheur ! Organiser ainsi, n'est-ce pas voter la mort ? Aussi appèlles-tu avec complaisance le culte (le culte catholique, celui de la grande majorité de la nation) *un culte qui s'éteint*, *un culte qui n'a pu se soutenir contre la raison quand celle ci étoit persécutée.* Montrer en guerre ouverte la raison et le culte, quelle tactique ! mon a ne se soulève d'indignation ; je sue de honte en relevant une telle extravagance. Tu ajoutes à la même phrase que ce culte succomb ra sous les efforts de la raison, *quand elle sera secondée et dirigée par le gouvernement lui-même.* Associer le gouvernement à ton philosophisme ! Non Boissy, non, je le jure par la sagesse des trois comités, tu n'as point été autorisé par eux à parler de la sorte. Je m'arrête pour ne pas laisser ap-

(1) Si in hoc erro, libenter erro ; nec mihi hunc errorem quo delector, dùm vivo extorqueri volo. *Cicero de senectute.*

percevoir les conséquences qui naissent de ton assertion. --- Ce n'est pas tout encore : tu lui défends le jour ; tu prétends qu'elle se cache. Quoi ! chez un peuple libre, on fuiroit la lumiere ! Que dis je ? le simple citoyen peut marquer sa demeure. Le commerce, le théâtre, tout à droit à son signe. L'infâme débauche elle-même a aussi ses brandons ; et la Religion sera condamnée à cacher son asyle ! l'homme pur et vertueux ne saura où se recueillir pour bénir l'Etre Supreme ! Le villageois paisible, dans ses cantiques sublimes, ne poura point avoir la nature pour témoin ! L'étranger incertain sur une terre qu'il ignore, ne verra rien qui annonce le Dieu vengeur du crime ! --- Tu vas plus loin encore : tu livres ses asyles à la cupidité. Eh ! excepté nos ennemis, qui voudroit les acheter ? Mais quel que soit l'acheteur, toujours en résulte-t-il un impôt pour le peuple. Plutôt que de le mécontenter sans profit pour l'état, ne valoit-il pas mieux compter sur son bon cœur ? L'impôt vaut-il jamais une offrande volontaire ? Si de bien donner, est une maxime utile, ah ! c'est sans doute lorsqu'il s'agit du peuple. Boissy, rentre ici en toi même, et rougis de ton vœu ; mais il faut te pousser dans ton dernier retranchement. Le peuple souverain en votant dans sa constitution le libre exercice des cultes, entendoit-il qu'on pût aliéner les temples ? si le peuple eût continué l'exercice de ses cultes, l'idée de les ven-

dre, seroit-elle venue à personne ? Dans le premier cas, tout ce que demanderoit la plus stricte justice, ce seroit, sans doute, que ceux qui adoptent ces cultes en payassent seuls les frais ? dans le second cas, doit-on, peut-on punir le Peuple, parce qu'au lieu de massacrer les tyrans qui détruisoient ses cultes, ou de se faire massacrer par eux, il a préféré d'en suspendre l'exercice, et par ce miracle de sa sagesse, de sauver la Liberté en sauvant la Patrie ? Réponds à ces demandes ; mais écoute ton cœur. Sur-tout, point de recours aux vains petits moyens. Loin de nous ici de spéculer finances. Cambon lui-même, m'assure-t-on, Cambon n'y songeoit pas.

Maintenant je le demande à tout homme impartial, quelle que soit sa croyance ; je te le demande à toi-même, Boissy, n'aurois-tu pas mieux servi le zèle des Comités et la gloire nationale, si, écartant loin de toi toute manie philosophique, et renvoyant à une autre occasion à faire valoir tes opinions anti-religieuses, tu avois réduit ton projet de décret aux deux premiers articles, laissant à la police à faire le reste, d'après les loix existantes et les localités ? .... N'importe, je me réconcilie avec toi, et t'embrasse en bon frère, si dans le cas où la Convention nationale ne jugeroit pas devoir revenir sur cet objet, tu veux lui proposer l'amendement suivant.

« La Convention nationale dérogeant à « à l'article 3, de son décret du 3 ventôse,

« en ce qui concerne les édifices servant
« aux cultes, décrète que les districts sont
« autorisés à accorder aux citoyens l'usage de
« ceux de ces édifices qu'ils jugeront néces-
« saires, à la charge par les agens natio. aux
« d'en envoyer le tableau, dans le courant
« du mois, au comité des finances, section
« des domaines; et aussi à la charge par les
« citoyens attachés à ces différens cultes
« d'en payer les réparations, sans qu'il puisse
« être établi aucune taxe ni être pris aucune
« somme quelconque sur le trésor de la Ré-
« publique.

Je dois aussi répondre à ceux qui m'accusent d'avoir gardé le silence (car il est des hommes qui pensent que le droit de dire la vérité, chez un peuple libre, appartient à tous les citoyens, et que le législateur, surtout, quelle qu'ait été sa profession, doit être entendu lorsqu'il demande la parole) : qu'ils se rappellent, ou qu'ils apprennent qu'indépendamment de sept à huit discours sur l'importance de la religion pour le bonheur d'un état, imprimés à mes frais et distribués à mes collègues, tant de l'Assemblée législative que de la Convention nationale, je viens par trois différentes motions d'ordre, également imprimées, d'annoncer un discours dont le sujet étoit de faire connoître les causes et les effets de cette affreuse

guerre anti-religieuse qui a failli perdre la République, et par-là de venger le Peuple Fran ois de l'horrible imputation que ne cessent de lui faire ses ennemis, d'avoir voulu anéantir toute idée de religion quelconque pour faire régner par-tout le crime; qu'ils sachent que rentrant dans la salle au moment où Boissy finissoit de lire son rapport, je courus à la tribune, je demandai la parole, mais que les gracieusetés dont me combla l'honnête président, Bourdon, de l'Oise, ne me permirent pas d'insister davan-tage. Craignoit-on que tout en parlant philosophie et politique, il ne m'échappât quelques unes de ces vérités majeures dont l'éclat importun foudroie les petites passions? Ce que je crois très probable, c'est que si on m'eut entendu, Boissy d'Anglas auroit mis plus de décense dans son rapport, moins d'entraves dans son projet de décret....

Autre chose est d'accorder une grace à ses ennemis; autre chose de faire plaisir aux siens. Là, la prudence veut qu'on use de précaution: ici, tromper l'attente du Peuple, c'est un mauvais calcul. Depuis le 10 Thermidor, il n'est plus permis en France de n'être pas juste. Une chose bien importante a manqué aux talens de Boissy, un peu de conseil.......... Cependant, l'ajournement fut demandé et appuyé de bonnes raisons; mais de toutes parts on cria aux voix; et l'enthousiasme prouva encore cette fois que de bonnes intentions

ne suffisent pas toujours pour bien faire ; et que la réflexion du tems est nécessaire pour mûrir les grandes décisions. Voilà ce que j'ai fait, voilà ce que j'avois voulu faire. J'ai l'orgueil de penser que j'ai fait mon devoir.

MA PROFESSION DE FOI POLITIQUE

Touchant la conduite que doit tenir un Gouvernement sage à l'égard des cultes.

Je crois, et ma conviction sur ce point ne changera jamais, je crois que toute la sagesse d'un bon Gouvernement, à l'égard des cultes, doit se réduire à les manier de telle sorte. tous ces grands ressorts moraux, *que l'homme le plus vertueux, dans le sens de la Religion, soit aussi le meilleur citoyen dans l'ordre de la société.* Ce but une fois atteint par le Gouvernement, il n'est plus possible de ne pas reconnoître que la Religion a bien mérité de la Patrie, et certes, alors aussi, elle a incontestablement droit à la protection et à la protection la plus étendue.

A Paris, de l'Imprimerie de GUFFROY, rue Honoré, N°. 35.